

# A Moutier, le portable est banni de l'école

---

## Le but est de prévenir le harcèlement et la violence liés à une utilisation abusive des téléphones portables

Depuis hier matin, les élèves des écoles enfantines et primaires de Moutier (BE) doivent remettre leurs téléphones portables avant d'entrer dans les classes. Les appareils sont déposés dans une boîte et rendus à la fin des cours. Ils restent confisqués durant la récréation, précise le directeur des écoles enfantines et primaires, Laurent Muehlethaler. L'objectif est de prévenir les phénomènes de harcèle-

ment et de violence liés à une utilisation abusive de ces appareils.

Cette mesure ne répond pas à un événement en particulier, mais à une multiplication d'utilisations inappropriées, détaille le directeur. Un enseignant a par exemple été filmé à son insu par des élèves pendant des cours et des problèmes ont été signalés dans les vestiaires et dans les douches.

La saisie des téléphones portables concerne trois collèges primaires et les écoles enfantines, soit 680 écoliers. Cette démarche a reçu le soutien du Conseil des parents, de la commission scolaire et du corps enseignant. **ATS**